



64<sup>e</sup> Assemblée générale de l'ACS, 15 juin 2017, Bernexpo, Berne

## **Les défis de la politique en matière de vieillesse et de santé**

Exposé de Hannes Germann, conseiller aux États, président de l'ACS

Seule la parole fait foi

Monsieur le Conseiller fédéral,

Monsieur le président du Conseil des Etats,

Mesdames conseillères nationales et conseillères aux Etats,

Messieurs conseillers nationaux et conseillers aux Etats,

Chers mairesses et maires,

Chers délégués et invités,

Ces prochaines minutes, j'aurai le grand plaisir de parler d'un sujet qui nous occupe en tant qu'association faîtière au niveau communal et prendra encore de plus en plus d'importance pour les communes.

Nous venons d'entendre quelles priorités le Conseil fédéral poursuit dans le domaine de la prévoyance vieillesse. Certes, celle-ci n'est pas une affaire principale communale au sens technique strict du terme – c'est pour cette raison que le Comité de l'ACS a donc également renoncé, lors de sa séance d'hier, à prononcer un mot d'ordre pour le 24 septembre prochain. Malgré cela, notre association continuera à regarder d'un peu plus près cette affaire, car, en fin de compte, ce sont aussi les communes de ce pays qui auraient à supporter les conséquences d'une politique erronée au niveau fédéral.

Avec les réformes dans les domaines des soins de longue durée, du financement des soins et des prestations complémentaires, de grands projets sont inscrits dans l'agenda politique pour les années à venir, dont les conséquences au niveau communal sont nettement plus tangibles qu'avec la prévoyance vieillesse. Il s'agit ici essentiellement de la question de savoir comment les communes vont réussir, aussi à l'avenir, à garantir des soins de santé et des soins aux personnes âgées appropriés et durables étant donné les défis à relever.

### **Quels sont les défis ?**

Grâce à une espérance de vie croissante, la population suisse devient de plus en plus âgée et de plus en plus de personnes dépendent de soins et de soutien. En outre, les soins deviennent nettement exigeants du fait de l'augmentation des maladies chroniques et des maladies multiples. Et par conséquent, les frais augmentent aussi. Le besoin de soins croissant fait face à la pénurie de main-d'œuvre – nous manquons de médecins de famille et de professionnels de santé, de sorte que le travail bénévole en la matière prend aussi l'importance à vue d'œil. L'effet positif que la prise en charge par des proches a sur le système de santé est connue. C'est pourquoi il convient essentiellement de mieux soutenir à l'avenir ceux-ci et de les renforcer dans leur engagement.

Avec le souhait des personnes âgées de demeurer le plus longtemps possible à la maison, soit dans leurs propres quatre murs, la pression sur les soins ambulants continue d'augmenter. La tendance d'un déplacement des soins loin des homes vers d'autres formes d'encadrement telles que

les logements accompagnés va se poursuivre et ainsi renforcer la demande de soins ambulatoires avec l'âge.

Ce développement montre clairement: une réorientation des structures des soins est nécessaire pour pouvoir relever les défis dans les soins médicaux de base et les soins de longue durée.

### **Réformes au niveau fédéral**

Depuis le 18 mai 2014, les soins médicaux de base sont ancrés dans la Constitution fédérale. La nouvelle norme constitutionnelle place au centre les soins médicaux de base interconnectés, coordonnés et multi-professionnels fournis. Les jalons ont été posés avec le Oui pour une politique de santé mise en place plus fortement qu'avant sur la médecine de famille «comme composante fondamentale des soins de base». Il est du devoir de la Confédération, des cantons et des communes de veiller ensemble pour des soins médicaux de base de grande qualité, suffisants et accessibles à tous.

En plus des médecins de famille et de Spitex, un rôle important dans les soins médicaux de base incombe également aux pharmacies. En tant que premières interlocutrices, elles offrent à la population un accès facile et aisé à un conseil médical et déchargent ainsi les médecins de famille et les urgences des hôpitaux. La Confédération voudrait valoriser encore davantage le rôle des pharmacies dans les soins de base et leur donner plus de compétences comme il l'a précisé dans son rapport en octobre 2016. À l'avenir, les pharmacies pourront agir davantage en tant que centres

de surveillance, de conseil et de coordination dans le domaine de la prévention. Cela est, en partie déjà, une réalité. Ainsi, il y a quelques années, pharmaSuisse, l'organisation faîtière des pharmacies, a lancé une offre de services «Netcare», qui permet une première consultation avec un médecin dans les pharmacies, téléconsultation incluse. À titre complémentaire, l'Association des Groupements de Pharmacies indépendantes s'engage aussi pour assurer un réseau couvrant en pharmacies tout le territoire national, également en dehors des centres urbains et dans les régions périphériques.

Du point de vue de l'Association des Communes Suisses, il est important que la Confédération renforce dans l'ensemble les soins médicaux de base et encourage la coordination parmi tous les prestataires de services. En ce qui concerne les soins médicaux de base appropriés et finançables à l'avenir, il faut en finir avec cette «mentalité de cloisonnement». L'objectif devrait être de prendre plus en compte ces fournisseurs de prestations qui peuvent apporter un service de qualité requis et le plus efficacement possible, resp. auprès de ceux dont les structures pour un centre de coordination est déjà disponible.

L'ACS voudrait aussi contribuer à ce développement. Avec notre groupe de travail créé au printemps 2017 avec des représentants de Spitex, de médecins de famille, de pharmacies, d'EMS et de villes sous la présidence de Jörg Kündig, membre du Comité de l'ACS, nous voudrions faire avancer activement le débat sur quelles offres doivent au juste être incluses dans «l'ensemble des soins médicaux de base» au niveau communal. L'objectif

est d'examiner comment ces offres peuvent être mieux harmonisées et coordonnées et quelles voies devraient à l'avenir être empruntées pour faire avancer la collaboration interprofessionnelle, resp. les nouveaux modèles de soins.

Pour les autorités communales, les soins médicaux de base fonctionnels sur place sont un facteur important. Les communes accomplissent déjà maintenant une série de tâches en assurant, par exemple, les infrastructures et prestations nécessaires pour les personnes âgées telles que les foyers de jour, les EMS, mais également les services de repas à domicile. En outre, les communes peuvent se manifester comme porte-parole, en faisant du réseautage et proposer un soutien lors de la recherche des localités ou de terrains à bâtir pour un cabinet. Même si les besoins de chaque commune sont différents, c'est malgré tout dans l'intérêt de toutes les communes d'assurer des soins de base efficaces et de bonne qualité sur leur territoire. Les communes doivent identifier et examiner leurs besoins en soins, et quelles structures de soins sont judicieuses en vue de l'évolution démographique et finalement aussi finançables.

### **Solutions possibles**

Au vu de la diversité du paysage communal, il n'existe pas de solutions modèles qui soient applicables à toutes les régions et les communes. Des solutions innovatrices sont demandées qui sont adaptées aux conditions et besoins locaux. Les communes sont en mesure de jouer un rôle important lors de la garantie des soins de base en encourageant l'installation de nouveaux modèles d'approvisionnement intégrés ou en prenant en main

ensemble la planification des réseaux régionaux d'approvisionnement, resp. des centres médicaux, avec d'autres communes et le Canton. Mais cela signifie aussi que pas toutes les communes doivent offrir toutes les prestations. Comme approche, nous voyons également de nouveaux modèles de logements et de soins et des conventions de prestations avec Spitex et les pharmaciens.

Et finalement, étant donné le potentiel des soins à domicile, il s'agira de développer les structures de logements accompagnés ambulants, afin de permettre aux personnes âgées de pouvoir vivre plus longtemps et de manière indépendante ou avec un soutien ambulatoire à la maison.

### **Besoin d'agir dans le financement des soins**

La mise en œuvre d'une politique de santé durable au niveau communal est nécessaire, d'une part, en considérant l'évolution démographique et, d'autre part, en raison de la part croissante des frais de santé dans les budgets des communes.

18 milliards de fr.: c'est ce que coûtera les soins de longue durée en Suisse jusqu'en 2030 selon le Conseil fédéral. Les dépenses publiques pour les soins seront ainsi plus que triplées et constitueront environ un quart de l'ensemble des frais de santé. Dans les milieux politiques, on est largement d'accord que des contre-mesures sont nécessaires. Quelles mesures pendant quelle période doivent être abordées, est par contre encore incertain. En vue des énormes parts de dépenses pour les frais de soins,

un besoin d'agir existe depuis déjà longtemps du point de vue des villes et communes.

Cela concerne en particulier les communes dans au moins onze cantons, qui doivent assumer complètement seules la part publique des frais de soins, ambulatoires comme hospitaliers depuis le nouveau financement des soins de 2011. Étant donné que les contributions des patients et patientes et les prestations des caisses-maladies aux soins sont plafonnées, toutes les augmentations en termes de frais sont sans exceptions à la charge des pouvoirs publics. Les villes et communes, autrefois financiers restants initiaux, sont devenues les financiers principaux et doivent progressivement repousser d'autres dépenses publiques importantes, car les finances communales sont de plus en plus affectées par les frais dans le domaine des soins. Que dans le canton de Zurich, environ un quart des communes ait dû augmenter leur quotité fiscale pour 2016 est notamment dû à cela.

Il n'est pas rare qu'on oublie, qu'en plus de cela, les communes paient une grande partie des prestations complémentaires. En 2014, cela équivalait à une part similaire élevée à 1,1 milliards de francs à celle de la Confédération de 1,4 milliards de fr. Par exemple, à Winterthur, les prestations complémentaires ont porté sur quelque 50 millions de fr. par an. À Gossau Zurich, elles étaient d'environ 2,6 millions de fr. en 2015, ce qui représente 18% (Winterthur) resp. 10% (Gossau) en pourcentage d'impôt. Tendence croissante.

L'année dernière, les villes et communes ont attendu avec impatience le rapport sur les soins de longue durée. Le rapport reconnaît que les communes, avec les cantons, sont fortement touchées par ce sujet: au niveau cantonal et communal, des hausses fiscales jusqu'à 12% menacent jusqu'en 2045, juste pour pouvoir financer la croissance des dépenses dans le domaine des soins. À cela s'ajoutent d'autres facteurs de charge tels que l'évolution des prestations complémentaires, les mesures d'intégration et les frais croissants dans l'aide sociale économique.

Le rapport du Conseil fédéral a livré une analyse initiale précieuse en rapport avec les différentes variantes pour un futur financement des soins, dont également les modèles possibles d'une assurance de soins, mais avec une trop grande retenue dans son bilan à notre avis. Le débat autour du vieillissement de la société sera à l'avenir encore plus en plus pressant. Pour les villes et communes, le débat sur le futur financement des frais de soins doit débiter et en incluant le niveau communal.

## **Conclusion**

De nouvelles formes de collaboration avec de nouveaux modèles de financement sont nécessaires, afin d'assurer aussi à l'avenir les soins médicaux de base et les soins aux personnes âgées. La meilleure coordination et collaboration interprofessionnelle des prestataires de services seront décisives pour relever les défis dans les soins de santé. Toutefois, les communes aussi sont appelées à anticiper l'évolution démographique et à aider à l'aménager resp. à détecter le besoin en soins et à le mettre en place de manière appropriée.



Les villes et communes sont déjà aujourd'hui fortement touchées par les frais croissants dans le domaine des soins. Que ce soit financée par les impôts ou payée par les assurances, l'évolution des frais des soins fait du souci. Une véritable solution équitable et une inversion de cette évolution n'est pas en vue si rapidement. À court terme, il convient d'adapter la clé de répartition du financement des soins de telle façon que les hausses de frais incombent de manière équitable à tous les organismes payeurs. Si les frais des soins ne doivent pas être financés par les revenus fiscaux généraux, alors l'introduction d'une assurance de soins est une alternative qui vaut la peine d'être examinée. Nous restons actifs !

Merci beaucoup de votre attention.

Berne, le 15 juin 2017